Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le Vendredi 9 mai 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en place de la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens

Ségolène ROYAL confirme l'interdiction du bisphénol dans les contenants alimentaires et les tickets de caisse au 1er janvier 2015 et félicite ceux qui ont anticipé

Ségolène ROYAL s'est rendue aujourd'hui dans deux enseignes de distribution à Paris, pour encourager les entreprises qui se sont déjà engagées de façon volontaire dans la suppression des bisphénols dans les supports alimentaires et les tickets de caisse, et échanger avec les employés et les clients.

Contexte : ce déplacement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens adoptée le 29 avril.

Objectif : réduire l'exposition de la population et de l'environnement à ces substances dangereuses pour la santé et pour l'environnement.

Par ce déplacement dans un magasin **Carrefour** et un magasin **Naturalia**, Ségolène ROYAL souhaite féliciter les entreprises qui ont pris les devants en éliminant les bisphénols sans attendre la mise en place d'interdictions réglementaires.

À cette occasion, **Ségolène ROYAL a également annoncé que l'interdiction du bisphénol dans tous les matériaux au contact alimentaire entrera en vigueur au 1er janvier 2015.**

Rappel :

- ✓ Pour préparer l'entrée en vigueur des interdictions, la ministre a souhaité lancer un label volontaire « sans bisphénols », qui pourra prochainement être délivré aux entreprises ayant effectivement déjà substitué cette substance.

- ✓ La France a initié une démarche au niveau européen pour demander la suppression du bisphénol, processus qui devrait déboucher à la fin 2015.

- ✓ Cette substance déjà interdite dans les biberons depuis juin 2010 en Europe, à la suite d'une action française, et dans les contenants alimentaires destinés aux nourrissons et enfants en bas âge depuis janvier 2013.

- ✓ Pour renforcer la protection de la santé des enfants, la ministre va aussi **cibler les contrôles sur les phtalates dans les jouets**, en particulier les jouets importés, et **accélérer la substitution du bisphénol** dans des jouets mis sur le marché français.

- ✓ Il est prévu que la France propose à l'Union européenne de revoir la directive jouets pour substituer totalement le bisphénol A des jouets.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 24 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a reçu les associations et les ONG

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a reçu, en fin d'après-midi, jeudi 24 avril, les associations et ONG membres du Conseil national de la transition écologique (CNTE) ainsi que les membres associés.

Étaient représentés à ce rendez-vous les Amis de la Terre, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), France nature environnement (FNE), la Fondation Nicolas HULOT (FNH), Humanité et biodiversité, le Réseau action climat (RAC) et de Surfrider foundation Europe, ainsi que l'UFC Que choisir, Consommation logement et cadre de vie (CLCV), l'Union nationale des associations familiales (Unaf), le Conseil des entreprise, employeurs et groupements de l'économie sociale (Ceges), le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP), le Centre de formation et d'études sur l'enseignement des disciplines (CFEED), la Fédération nationale des chasseurs (FNC) ; la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF).

Ségolène ROYAL a insisté à cette occasion sur sa volonté d'avoir un dialogue renforcé et direct avec le mouvement associatif et les ONG. Elle a salué leur capacité d'expertise et s'est dite assurée de pouvoir compter sur leurs propositions constructives, tant dans les nombreuses instances de concertation dont ces mouvements citoyens sont partie prenante, que lors de rencontres qui prolongeront celle de ce soir. La ministre a également souhaité les associer étroitement à l'évaluation de l'efficacité des politiques publiques dont elle a la charge. Elle a aussi échangé sur deux de ses chantiers prioritaires : la loi biodiversité et la loi de transition énergétique.

Contact presse : *01 40 81 78 31*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

Ségolène ROYAL Ministre de 'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 29 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ségolène ROYAL préside le Conseil national de la transition écologique et présente la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a réuni aujourd'hui le Conseil national de la transition écologique, instance consultative en matière de transition écologique et de développement durable.

La ministre a présenté la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens, qui a pour objectif de réduire l'exposition de la population et de l'environnement à ces substances et sur laquelle le conseil a émis un avis favorable à l'unanimité (avec 4 abstentions).

À l'occasion de cette présentation, Ségolène ROYAL a annoncé trois décisions concrètes :

- **Éliminer le bisphénol A des tickets de caisse**

Sans attendre l'issue de cette démarche que la France va entamer au niveau européen pour demander la substitution du bisphénol A dans les « tickets thermiques » (qui désignent notamment les tickets de caisse et les reçus de carte bancaire) et qui devrait déboucher à la fin 2015, Ségolène ROYAL souhaite que les entreprises de distribution et grande distribution ainsi que les banques puissent s'engager de façon volontaire dans la suppression du bisphénol A dans leurs tickets, à l'instar de la démarche menée par certains distributeurs précurseurs.

- **Dans les jouets, cibler les contrôles sur les phtalates et accélérer la substitution du bisphénol A**

Pour renforcer la protection de la santé des enfants, proposition est faite de cibler les contrôles sur les phtalates dans les jouets, en particulier les jouets importés.

Concernant le bisphénol A, des analyses seront réalisées dans des jouets mis sur le marché français. Il est prévu que la France propose à l'Union européenne de revoir la directive jouets pour substituer totalement le BPA des jouets

Déjà l'an dernier, 7 000 contrôles documentaires ou prélèvements sur les produits chimiques en général ont été menés, dont 800 prélèvements sur des jouets, notamment des jouets importés.

- **Annonce des 5 substances qui seront expertisées en 2014**

Concernant les substances qui seront expertisées dès 2014, Ségolène ROYAL a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) de travailler sur 5 substances suspectées d'être perturbateurs endocriniens.

Il s'agit :
- du methylparabène, présent dans des produits cosmétiques et produits d'hygiène ;
- de l'acide orthoborique, présent dans les jouets, les adhésifs et lubrifiants (plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an sont utilisées dans l'Union européenne) ;
- du BHA, utilisé notamment dans les produits cosmétiques et les médicaments ;
- du DINCH et du DEHTP, substances utilisées pour fabriquer des plastiques dans des produits de consommation courante (jouets, articles de puériculture, etc.).

Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens : cinq axes

1. soutenir la recherche pour mieux connaître les perturbateurs endocriniens et leurs effets sur la santé et l'environnement, notamment en finançant des programmes de recherche et en mettant en place une plateforme public-privé qui permettra de réduire les délais des tests sur les substances chimiques ;
2. développer l'innovation dans l'industrie, en stimulant la mise en œuvre de produits de substitution innovants et non toxiques ;
3. renforcer l'expertise et lancer dès cette année l'analyse d'au moins huit substances chimiques par an suspectées d'être des perturbateurs endocriniens ;
4. porter ce sujet majeur de santé publique au niveau européen et faire de la France un pays moteur de la protection de la santé et l'environnement en Europe ;
5. améliorer l'information des citoyens, dans leur vie quotidienne comme sur les lieux de travail.

Cette stratégie, qui était l'un des engagements de la Conférence environnementale de 2012, va être publiée dans les tout prochains jours. Elle sera prise en compte dans le prochain Plan national santé-environnement en cours d'élaboration avec Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé.

La réunion du Conseil national de la transition écologique organisée ce jour a également permis de faire un point d'avancement sur la mise en œuvre des feuilles de route pour la transition écologique, dont le tableau de bord actualisé sera rendu public très prochainement. Dans ce cadre, il a auditionné la présidente du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, sur la définition des priorités nationales de formation dans les filières principalement concernées par la transition écologique.

Ségolène ROYAL a exposé ses orientations pour la prochaine Conférence environnementale qui se tiendra en octobre 2014 et qui devrait comporter trois tables rondes : croissance verte, transports et mobilités durables, mobilisation des pouvoirs publics et de la société civile française dans la perspective de la conférence Paris Climat 2015 (COP 21).

La ministre a tenu à réaffirmer aux membres du Conseil national de la transition écologique son attachement au dialogue environnemental, indispensable pour mobiliser la société et accélérer la transition écologique de notre modèle économique et social. Elle a rappelé que seule une mutation écologique, économique et sociale peut répondre aux urgences immédiates et aux exigences de long terme de notre société, et qu'elle ne pourra se faire que par des politiques publiques volontaristes et une implication forte de tous.

Pour en savoir plus, lire en pièce jointe :
- une note de présentation de la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens et des trois décisions annoncées par la ministre
- le discours prononcé par la ministre en ouverture de la réunion du Conseil national de la transition écologique
- la stratégie nationale contre les perturbateurs endocriniens

Contact presse : *01 40 81 78 31*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, mercredi 21 mai 2014

Invitation de Mme Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

À l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité

Mme Ségolène ROYAL
lance l'action « Terre saine, Villes et villages sans pesticide »

Terre saine
Villes et villages
sans pesticide

Jeudi 22 mai

14h30 : visite d'une école qui a éliminé les pesticides
69 rue de l'Ouest, Paris 14ème

15h30 : conférence de presse au ministère
Hôtel de Roquelaure, 246 boulevard Saint-Germain, Paris 7ème

Comme elle l'avait annoncé, Ségolène ROYAL a décidé de généraliser une action menée depuis plusieurs années en Poitou-Charentes, où plus de 400 communes ont éliminé les pesticides de leurs espaces verts. Cette démarche « Terre saine, Villes et villages sans pesticide » fédère et amplifie les actions d'ores et déjà conduites **sur tout le territoire**.

Demain **jeudi 22 mai, à 14h30, la ministre se rendra dans une école** maternelle et élémentaire qui a éliminé les pesticides dans les espaces verts et les produits d'entretiens et qui mène diverses actions de sensibilisation des enfants à la protection de la biodiversité, notamment la culture d'un potager biologique.

La ministre tiendra ensuite une **conférence de presse à 15h30 au ministère**, en présence de représentants des collectivités et des associations qui mènent dans les territoires des actions concrètes permettant d'éliminer, sans attendre l'obligation de 2020, les pesticides de leurs espaces verts et des espaces publics.

Pour en savoir plus sur la démarche « Terre saine » en Poitou-Charentes, consulter la brochure ci-jointe.

Pour suivre le déplacement (attention, un **pool presse** sera organisé en fonction du nombre de journalistes inscrits) **et assister à cette conférence de presse, merci de vous accréditer en précisant votre numéro de carte de presse :**

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr ; 01 40 81 78 31

Suivez la visite et la conférence de presse sur @ecologiEnergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 28 mai 2014

Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Inspection des installations classées : Ségolène Royal fixe trois grandes priorités pour 2014-2017.

Comme elle l'a annoncé le 25 avril parmi les 27 actions prioritaires qu'elle allait engager d'ici cet été, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a signé le programme stratégique de l'inspection pour 2014-2017.

Véritable feuille de route commune de tous les services de l'inspection sur l'ensemble du territoire national, ce programme décline les priorités d'actions définies lors des Conférences environnementales et dans la démarche de modernisation de l'action publique.

La ministre a structuré le programme stratégique de l'inspection pour 2014-2017 autour de trois grandes priorités :

1. **Simplifier les procédures administratives et stabiliser le cadre réglementaire** afin de faciliter la mise en œuvre de la réglementation environnementale pour les entreprises et accélérer la délivrance des nouvelles autorisations.

L'expérimentation d'autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), lancée début mai en Basse-Normandie, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Nord - Pas-de-Calais et Picardie, en est une illustration concrète. Elle permettra de :

- rassembler, autour de la procédure d'autorisation « ICPE », toutes les autres autorisations relevant de l'État qui peuvent être nécessaires pour un même projet (permis de construire, autorisation de défrichement, dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, autorisation au titre du code de l'énergie…) ;
- d'assurer l'articulation avec les autres autorisations qui seraient du ressort des collectivités territoriales.

Au delà des sept régions couvertes par l'expérimentation, les généralisations possibles en fonction des possibilités législatives et réglementaires seront recherchées.

2. **Développer une approche de réglementation et de contrôle mieux proportionnée** aux enjeux prioritaires, que ce soit dans l'élaboration de la réglementation technique, l'instruction des dossiers, ou dans le choix des solutions techniques de réduction des risques et des dangers à la source.

Le programme porte ainsi les enjeux de développement de l'économie circulaire, de transition énergétique, et de santé environnementale. Il met notamment l'accent sur les réductions de rejets dans l'eau des substances prioritaires de la directive cadre sur l'eau, et sur l'interdiction à horizon 2022 de l'usage du perchloréthylène dans les pressings en pied d'immeuble.

En matière de contrôle, l'objectif est d'adapter le nombre de visites de l'inspection des installations classées aux enjeux de chaque installation. Le plan prévoit en particulier de dégager des moyens de contrôle aujourd'hui mobilisés sur les grands sites les plus inspectés, mais qui ont fait la preuve de leur capacité à respecter la réglementation, pour les reporter sur des sites moins connus voire fonctionnant dans l'illégalité.

3. Associer les parties prenantes au travail de l'inspection des installations classées.

Le programme prévoit notamment la mise en ligne des documents « état de l'environnement industriel » régionaux, et de conduire une réflexion pour mieux associer les commissions départementales consultatives à la mise en œuvre locale de la politique relative aux installations classées. Faire contribuer l'ensemble des parties prenantes à la prévention des risques permet en effet de délivrer une information fiable, pertinente et adaptée au public.

Quelques chiffres

Les 1 500 inspecteurs des installations classées en France en directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et en directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) réalisent une mission de service public de surveillance des 44 500 installations soumises à autorisation et enregistrement. 6 750 installations sont soumises à la directive sur les émissions industrielles (IED) et 1 200 à la directive relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 26 juin 2014

Biodiversité : Ségolène Royal met fin à l'utilisation de sacs plastiques non réutilisables (et à la pollution qu'ils entraînent) au 1er janvier 2016.
Des emplois à créer en France pour produire des sacs biodégradables

---

L'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, réunie cette semaine à Nairobi, a, de nouveau, alerté sur l'ampleur des dégâts générés par le rejet de déchets plastiques dans les océans qui constituent une menace pour la vie marine, le tourisme et la pêche et sont estimés au moins à 13 milliards de dollars.

Lors de l'examen du projet de loi biodiversité par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a fait adopter la **fin de l'utilisation des sacs plastiques non réutilisables à compter du 1er janvier 2016**.

Parallèlement, la production en France de sacs biosourcés ou compostables sera encouragée.

- ✓ Ségolène Royal souhaite ainsi **donner plus de force aux comportements responsables** déjà bien ancrés dans les pratiques des consommateurs.
- ✓ Les grandes surfaces ont engagé depuis des années un **retrait progressif des sacs plastiques** à usage unique en caisse, dont le nombre est passé de 10 milliards à 700 millions, entre 2002 à 2011. La date limite du 1er janvier 2016 permettra d'y mettre fin.
- ✓ En caisse, seuls des sacs plastiques réutilisables (plus épais) ou en matière papier pourront être utilisés (à titre gratuit ou non).
- ✓ Pour les produits frais (fruits et légumes, poissons, viandes etc.), cette mesure constitue une opportunité de **valoriser les entreprises qui fabriquent de nouveaux sacs biodégradables et compostables**, alors que 90 % des 12 milliards de sachets plastiques dits « fruits et légumes » sont importés depuis l'Asie.

Ségolène Royal recevra prochainement les entreprises innovantes qui fabriquent des sacs biodégradables et compostables, pour les encourager à investir.

Pour en savoir plus, découvrez l'animation en ligne sur www.developpement-durable.gouv.fr/Quand-sac-plastique-rime-avec.html

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 16 juillet 2014

Déplacement du Costa Concordia

Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a rencontré cet après-midi à sa demande son homologue italien à Milan, Monsieur Galletti, Ministre de l'environnement.

Monsieur Galletti a indiqué que l'opération de déplacement du Costa Concordia, par sa société mère Carnival devait commencer à partir du lundi 21 juillet. Il a précisé que le bateau ne viendra à aucun moment dans les eaux territoriales françaises. Sur la demande de Madame Royal, il a également donné instructions pour que les documents et rapports élaborés par la société Carnival et par la protection civile italienne qui précisent le déroulement du déplacement du Costa Concordia et les mesures de précaution prises (prévention, pompage etc.) soient transmis à la France, dès demain jeudi 17 juillet.

Madame Royal continuera à suivre de près l'ensemble de l'opération.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 16 juillet 2014

Ségolène Royal demande toutes les assurances au passage du Costa Concordia au large de la Corse

---

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie demande toutes les assurances à son homologue italien sur l'absence de risques de pollution à l'occasion du passage du Costa Concordia au large de la Corse.

Elle a répondu au courrier du Maire de Bastia lui faisant part de ses préoccupations.

copyright "Marine Nationale"

copyright "Marine Nationale"

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 21 juillet 2014

Remorquage du Costa Concordia
Ségolène Royal répond à la demande d'information et prévoit d'être sur place le moment venu

---

Je partage les préoccupations des élus de Corse, des associations, des entreprises et des habitants concernant la grande proximité du passage du convoi « Costa Concordia » avec le Cap Corse.

J'ai demandé au Ministre italien de l'environnement et de la Mer, Gian Luca Galletti, des informations quant au système de protection contre les pollutions éventuelles, et me suis entretenue avec lui mercredi 16 juillet dernier à Milan. Il m'a fait part de son souci partagé de protéger l'environnement. Je lui ai exprimé toute ma solidarité à l'égard de cet événement dramatique dont je n'oublie pas les 32 victimes et le traumatisme pour l'Italie.

L'opération de démantèlement et de remorquage doit être réussie et toutes les garanties doivent être apportées pour protéger la Méditerranée ainsi que les côtes italiennes et françaises de tout risque de pollution, m'a-t-il assuré.

Toutefois, j'ai regretté que les autorités françaises et les élus n'aient pas été prévenus avant sur l'itinéraire qui passe à près de 20 kilomètres du Cap Corse, un espace exceptionnel dans lequel existe un beau projet de création d'un parc naturel marin dont nous venons de signer l'arrêté de mise à l'étude avec Frédéric Cuvillier.

J'avais interrogé le ministre italien sur quatre sujets : l'itinéraire précis, la preuve du pompage des hydrocarbures, l'absence de risques liés aux autres substances dangereuses et les garanties apportées sur les moyens d'accompagnement mis en place.

Le lendemain, j'ai reçu une lettre du président de la Commission RAMOGE* (pièce jointe) indiquant l'existence de quantités résiduelles d'hydrocarbures et de produits huileux (environ 163 tonnes) ainsi que de produits toxiques (environ 12 tonnes, qui sont confinés dans des containers scellés). Il est indiqué que ces quantités résiduelles ne peuvent pas être pompées et qu'il convient donc de mettre en place un dispositif de prévention et de récupération des produits huileux et des déchets solides émanant éventuellement de l'épave.

Le courrier indique également qu'il est prévu que l'épave soit escortée durant le trajet par :

- Un avion des garde-côtes pour les « télé-relevés » environnementaux.
- Quatre remorqueurs de haute-mer pour les activités anti-pollution.
- Deux unités multi-usages pour le support des activités anti-pollution.
- Une unité pour la récupération des déchets solides.
- Une embarcation pour la localisation des dauphins et des baleines.

D’autres unités des garde-côtes seront mobilisées pour accompagner le convoi. Enfin, des unités de crise basées sur l’île du Giglio et à Rome (au Commandement général des garde-côtes) ont déjà été mises en alerte et le resteront durant la totalité de l’opération de transport.

Par ailleurs, la France engage un Bâtiment de Soutien d'Assistance et de Dépollution "JASON" qui est destiné à surveiller le convoi lorsqu'il va longer la côte de Haute-Corse.

Dans cette hypothèse, je serai bien évidemment présente sur le Bâtiment de la Marine nationale de soutien d'assistance et de dépollution, en liaison avec Jean-Yves Le Drian, pour marquer toute l'importance que j'accorde à cet enjeu écologique majeur.

* L’Accord RAMOGE (St Raphaël, Monaco, Gènes) signé en 1976 et amendé en 2003 est l’instrument dont se sont dotés la France, l’Italie et Monaco pour que les zones côtières de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, de la Principauté de Monaco et de la Région Ligure constitue une zone pilote de gestion intégrée du littoral, de prévention et de lutte contre les pollutions marines.

Photo © Guillaume Rueda

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le jeudi 24 juillet 2014

Déplacement de Ségolène Royal en Corse

Je suis arrivée en Corse à la Préfecture de Bastia. J'ai tenu à répondre positivement aux inquiétudes légitimes des Corses, des élus, des professionnels et des associations dont je connais la précieuse sensibilité aux questions environnementales que j'ai relayées auprès de mon collègue le ministre de l'environnement italien.

J'ai reçu l'assurance du Ministre de l'environnement italien que toutes les précautions techniques de sécurité ont été prises et je l'en ai remercié, sachant sa préoccupation suite à la tragédie du naufrage du Concordia.

Le passage du Costa Concordia aura lieu dans une zone écologique particulièrement remarquable , qui est l'un des poumons de la Méditerranée avec l'Herbier de Posidonies. C'est d'ailleurs la justification du lancement de la création du Parc naturel marin du Cap Corse. En effet, répondant positivement au souhait de la Collectivité Territoriale de Corse, j'ai signé un arrêté de mise à l'étude du Parc le 5 juin dernier. Je présiderai demain la première réunion du comité de pilotage du parc, projet de protection et de développement durable.

En résumé, je suis venue pour trois raisons :

- Répondre à la légitime inquiétude des Corses par rapport à la protection de l'environnement.
- Accompagner les moyens de la Marine nationale dont je salue le professionnalisme. Le Bâtiment de Soutien, d'Assistance et de Dépollution, le « Jason », dispose d'une capacité de pompage de 1000 tonnes d'hydrocarbures sachant que le Costa Concordia contient 163 tonnes d'hydrocarbures. Ce dispositif vient en complément des moyens italiens très importants.
- Lancer la création du Parc naturel marin du Cap Corse en présidant le premier comité de pilotage élargi puis en me rendant sur le site, à la pointe du Cap Corse.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 1er août 2014

Economie circulaire : Ségolène Royal lance un appel à projets pour 20 territoires « zéro gaspillage zéro déchet » #LaTransitionÉnergétiqueEnActions

---

Cet appel à projets a pour objectif d'engager 20 territoires volontaires dans une démarche exemplaire et participative de **réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets**.

Les collectivités candidates s'engageront sur des objectifs ambitieux de **prévention des gaspillages** et de **valorisation des déchets** qui ne peuvent être évités, dans une perspective d'économie circulaire. En associant tous les acteurs du territoire (citoyens, entreprises, associations), elles s'engageront à mettre en œuvre des solutions concrètes pour aider à faire évoluer les gestes et pratiques du quotidien.

Les collectivités retenues feront l'objet d'un **accompagnement par l'Ademe l'agence du ministère de l'Écologie et de l'Énergie, les services du ministère en partenariat avec les Régions,** et en particulier d'un soutien financier pour la réalisation d'une **étude de faisabilité** et la mise en place d'une **animation territoriale** pour une période de 3 ans, afin de leur permettre de lancer et de porter leur projet. Les projets développés dans ce cadre seront éligibles aux aides du fond déchets.

Les collectivités intéressées sont invitées à manifester leur intérêt pour la démarche d'ici le 26 septembre auprès de l'Ademe qui pourra accompagner leurs premières réflexions. Le cahier des charges détaillé leur sera transmis fin septembre. Il précisera les critères, permettant aux collectivités qui souhaitent confirmer leur candidature d'élaborer un dossier de candidature d'ici **le 14 novembre 2014.**

Un jury composé de représentants de collectivités territoriales, d'associations environnementales, des filières et des pouvoirs publics identifiera les 20 « territoires zéro gaspillage zéro déchet » qui seront dévoilés **le 19 décembre 2014**.

Pour en savoir plus :
www.developpement-durable.gouv.fr/L-appel-a-projets-territoires-zero
www.ademe.fr

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE	MINISTERE DES OUTRE-MER

Paris, le 21 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre l'épidémie de Chikungunya en Guyane : au regard des enjeux de santé publique et après évaluation des risques pour l'homme et l'environnement, le Gouvernement a autorisé temporairement un usage contrôlé de l'insecticide « *malathion* »

En réponse aux interrogations et inquiétudes qui leur sont parvenues, Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-Mer, souhaitent apporter les précisions suivantes.

Les autorités nationales et locales sont fortement mobilisées pour combattre l'épidémie de Chikungunya qui a touché plus de 1 600 guyanais à ce jour, et dont les conséquences sanitaires peuvent être lourdes.

La lutte contre le moustique dit vecteur, c'est-à-dire responsable de la transmission du Chikungunya passe par l'éradication des gîtes larvaires et par l'utilisation d'insecticides pour tuer les moustiques adultes. Or, en Guyane, l'éradication des gîtes larvaires est particulièrement difficile. Par ailleurs, dans cette région, le moustique vecteur est particulièrement résistant à l'insecticide utilisé communément (la « *deltaméthrine* »).

À partir de ce constat, l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) et le Haut Conseil de Santé publique (HCSP) ont été saisis, à la demande du préfet de Guyane, afin d'examiner l'opportunité d'utiliser un autre insecticide, le « *malathion* », dont l'usage est recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et qui est déjà utilisé dans la lutte anti-vectorielle au Canada et aux Etats-Unis.

Le « *malathion* » ne bénéficie pas d'autorisation d'utilisation dans la lutte antivectorielle en Europe car aucune demande n'a été déposée par les industriels en ce sens. Il peut néanmoins faire l'objet d'une autorisation d'utilisation dérogatoire en France d'une durée maximale de 180 jours.

Par un arrêté du 5 août 2014, le Gouvernement a décidé d'accorder cette autorisation au regard de son efficacité avérée dans la lutte contre le moustique vecteur dans cette région et pour répondre à l'enjeu de santé publique important que représente l'épidémie de Chikungunya en Guyane. La décision a été prise après un examen approfondi de l'impact de ce produit sur la santé des populations locales et sur l'environnement. Cet examen a démontré que le « *malathion* » pouvait être utilisé de manière sécurisée et que son impact sur l'environnement était comparable à celui de la « *deltaméthrine* ».

Les conditions d'utilisation seront strictement encadrées par l'application de mesures de gestion spécifiques, comprenant notamment :

- une obligation d'épandage par voie terrestre et dans des conditions météorologiques adaptées ;
- des zones d'exclusion autour des cours d'eau, des cultures vivrières, des captages d'eau de surface et des ruches ;
- l'information préalable des populations.

Un suivi sur le terrain sera réalisé tout au long de l'utilisation pour s'assurer de leur bon respect.

Contacts presse

Cabinet de Ségolène ROYAL : 01 40 81 78 31 - secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr
Cabinet de George PAU-LANGEVIN : 01 53 69 26 74 - mompresse@outre-mer.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE	MINISTERE DES OUTRE-MER

Paris, le 21 août 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lutte contre l'épidémie de Chikungunya en Guyane : au regard des enjeux de santé publique et après évaluation des risques pour l'homme et l'environnement, le Gouvernement a autorisé temporairement un usage contrôlé de l'insecticide « *malathion* »

En réponse aux interrogations et inquiétudes qui leur sont parvenues, Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, et George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-Mer, souhaitent apporter les précisions suivantes.

Les autorités nationales et locales sont fortement mobilisées pour combattre l'épidémie de Chikungunya qui a touché plus de 1 600 guyanais à ce jour, et dont les conséquences sanitaires peuvent être lourdes.

La lutte contre le moustique dit vecteur, c'est-à-dire responsable de la transmission du Chikungunya passe par l'éradication des gîtes larvaires et par l'utilisation d'insecticides pour tuer les moustiques adultes. Or, en Guyane, l'éradication des gîtes larvaires est particulièrement difficile. Par ailleurs, dans cette région, le moustique vecteur est particulièrement résistant à l'insecticide utilisé communément (la « *deltaméthrine* »).

À partir de ce constat, l'Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) et le Haut Conseil de Santé publique (HCSP) ont été saisis, à la demande du préfet de Guyane, afin d'examiner l'opportunité d'utiliser un autre insecticide, le « *malathion* », dont l'usage est recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et qui est déjà utilisé dans la lutte anti-vectorielle au Canada et aux Etats-Unis.

Le « *malathion* » ne bénéficie pas d'autorisation d'utilisation dans la lutte antivectorielle en Europe car aucune demande n'a été déposée par les industriels en ce sens. Il peut néanmoins faire l'objet d'une autorisation d'utilisation dérogatoire en France d'une durée maximale de 180 jours.

Par un arrêté du 5 août 2014, le Gouvernement a décidé d'accorder cette autorisation au regard de son efficacité avérée dans la lutte contre le moustique vecteur dans cette région et pour répondre à l'enjeu de santé publique important que représente l'épidémie de Chikungunya en Guyane. La décision a été prise après un examen approfondi de l'impact de ce produit sur la santé des populations locales et sur l'environnement. Cet examen a démontré que le « *malathion* » pouvait être utilisé de manière sécurisée et que son impact sur l'environnement était comparable à celui de la « *deltaméthrine* ».

Les conditions d'utilisation seront strictement encadrées par l'application de mesures de gestion spécifiques, comprenant notamment :

- une obligation d'épandage par voie terrestre et dans des conditions météorologiques adaptées ;
- des zones d'exclusion autour des cours d'eau, des cultures vivrières, des captages d'eau de surface et des ruches ;
- l'information préalable des populations.

Un suivi sur le terrain sera réalisé tout au long de l'utilisation pour s'assurer de leur bon respect.

Contacts presse

Cabinet de Ségolène ROYAL : 01 40 81 78 31 - secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr
Cabinet de George PAU-LANGEVIN : 01 53 69 26 74 - mompresse@outre-mer.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 8 septembre 2014

Barrage de Sivens : Ségolène ROYAL nomme une mission d'expertise pour favoriser le dialogue et vérifier les garanties d'une gestion durable de la ressource en eau

---

Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, souhaite, comme elle l'a rappelé dimanche, que toutes les conditions soient remplies pour s'assurer que les modalités de gestion du barrage de Sivens porté par le Conseil général du Tarn respectent les objectifs fixés par le Ministère de l'Écologie en matière de préservation de la ressource aquatique.

La ministre de l'Écologie sera particulièrement attentive à ce que le projet permette d'assurer une gestion durable de la ressource en eau et ne participe pas au développement d'une agriculture intensive.

Elle a chargé M. Philippe QUEVREMONT, Ingénieur général des ponts, des eaux et forêts et M. Nicolas FORRAY, Inspecteur général de l'environnement, membres du Conseil général de l'environnement et du développement durable, d'une mission d'expertise permettant de s'assurer de la qualité et de l'ambition du projet de territoire et des mesures compensatoires visant à préserver la biodiversité du site, en accord avec le président du Conseil général du Tarn.

Cette mission permettra de rétablir un climat serein en associant l'ensemble des acteurs du territoire dans le but de définir un projet permettant de concilier la sécurisation d'une activité agricole raisonnée et la préservation de la ressource aquatique et des milieux naturels.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 10 septembre 2014

Ségolène Royal mandate le préfet des Bouches-du-Rhône sur le dossier des rejets en mer du site de production d'alumine de Gardanne pour présenter une solution de nature à préserver le caractère exceptionnel du Parc

---

Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a pris connaissance de l'avis du Conseil d'administration du Parc national des Calanques, concernant les rejets liquides en mer par l'usine de production d'alumine de Gardanne, dans la perspective de l'arrêt total des rejets de boues rouges programmé au 31 décembre 2015.

Ségolène Royal rappelle que cet avis ne saurait tenir lieu d'autorisation de rejet en mer pour le site ALTEO de Gardanne, qui ne peut être délivrée que par le préfet, au nom de la ministre, au terme d'une instruction menée par les services de l'État qui n'est pas achevée.

Dans ce cadre, l'avis du Conseil d'Administration du Parc national des Calanques constitue un socle minimal d'exigences auxquelles l'exploitant devra se conformer. Elles pourront être renforcées suite à l'enquête publique qui pourra permettre à chacune des parties de s'exprimer et dont le lancement est prévu pour la fin de l'année 2014.

Ségolène Royal rappelle que le caractère exceptionnel du Parc impose de mettre tout en œuvre pour en assurer la préservation. Elle a donné instruction au préfet pour que le travail d'instruction qui se poursuit permette d'examiner toutes les options techniques et d'améliorer le dossier, afin de garantir des rejets compatibles avec la reconnaissance dont bénéficie ce territoire remarquable.

A cet effet, Ségolène Royal rencontrera le président de l'entreprise ALTEO dans les prochains jours.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 17 novembre 2014

Promouvoir un environnement favorable à la santé grâce au développement des jardins thérapeutiques

---

Ségolène Royal

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

ouvrira le 4è symposium international
« Les jardins à but thérapeutique en milieu hospitalier et médico-social »
organisé par l'association *Jardins et Santé*

Mardi 18 novembre à 9h00

ASIEM (association immobilière de l'école militaire)
6, rue Albert de Lapparent – 75007 Paris
Métro : Sèvres-Lecourbe (ligne 6) ou Ségur (ligne 10)

Dans une société où le mode de vie urbain devient prépondérant, Ségolène Royal entend placer les exigences sanitaires au cœur des choix d'aménagement du territoire. Ainsi, près d'une semaine après la présentation en conseil des ministres du troisième Plan National Santé Environnement (PNSE), la ministre a souhaité ouvrir le Symposium international « Les jardins à but thérapeutique en milieu hospitalier et médico-social ».
Organisé depuis 2008 à l'initiative de l'association *Jardins et Santé*, cet événement vise à promouvoir les jardins à visée thérapeutique, destinés aux personnes souffrant de handicaps cérébraux. L'objectif est d'explorer les ressources apportées par le jardin et le jardinage comme pratique d'accompagnement de malades atteints d'affections neuropsychiatriques.
Cette année, le 4è symposium aura pour thème la pluridisciplinarité des approches thérapeutique et environnementale. Pour en savoir plus : www.jardins-sante.org

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr - 01 40 81 78 31

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 17 novembre 2014

Ségolène Royal propose que le Protocole de Montréal agisse contre les hydrofluorocarbures (HFC), nouveau gaz à effet de serre qui accentue le dérèglement climatique

---

Ségolène Royal **a ouvert lundi 17 novembre la 26ème réunion des parties au Protocole de Montréal** qui se tient à Paris, au siège de l'Unesco, jusqu'au 21 novembre.

Elle a souligné ***« le beau succès du Protocole de Montréal et l'efficacité de l'action conjointe qu'il a permise car ses objectifs sont en passe d'être atteints : la couche d'ozone, gravement endommagée, est en voie de réparation ».*** De plus, les chlorofluorocarbones et hydrochlorofluorocarbones étant aussi des gaz à effet de serre, leur élimination achevée (CFC) ou en cours (HCFC) a permis **de réduire de 11 milliards de tonnes équivalent CO^2 les émissions mondiales**, contribution notable à la lutte contre le dérèglement climatique.

En démontrant que, **lorsque tous les pays unissent leurs efforts, les résultats sont au rendez-vous,** le Protocole de Montréal est un puissant encouragement à réussir la COP 21 que la France accueillera en décembre 2015 et pour laquelle elle se mobilise ainsi que l'Union européenne.

Mais de nouveaux gaz, **les hydrofluorocarbones (HFC),** utilisés en remplacement de ceux qui portaient atteinte à la couche d'ozone, se sont révélés être des facteurs aggravants du réchauffement climatique et pourraient, si rien n'est fait, représenter en 2050 jusqu'à 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette 26ème réunion est l'occasion pour toutes les parties de **négocier le plan d'action international nécessaire à la réduction des HFC.**

Ségolène Royal a fait part du soutien de la France à l'introduction d'un **amendement au Protocole de Montréal**, portant sur la réduction de ces gaz fluorés, et au **Fonds multilatéral** d'aide aux pays les plus pauvres. Elle a rappelé les objectifs ambitieux que **l'Union européenne** s'est fixés : réduire de près de 80% sa consommation de HFC d'ici 2030.

La Ministre de l'Ecologie a tenu à mettre en valeur l'existence de **solutions technologiques alternatives aux HFC**, bonnes pour le climat et bonnes pour la croissance verte, comme celles mises au point par les **entreprises françaises innovantes**, PME et grands groupes, qui présentent leurs projets dans un stand tenu par l'ADEME dans le hall de l'Unesco (1) :

- **Cooltech** dans le domaine du froid magnétique ;
- **Coldway** avec le froid thermochimique ;
- **GDF Suez** pour le refroidissement par pompage d'eau de mer en grande profondeur (en développement à la Réunion) ;
- **Air Liquide** pour le froid cryogénique dans le transport routier.

Ségolène Royal s'est ensuite entretenue avec **le directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Achim Steiner.** Elle a notamment évoqué avec lui les enjeux de la Conférence environnementale française des 27 et 28 novembre prochains et du sommet mondial sur le climat qui se tiendra à Paris ainsi que l'engagement de la France dans la Coalition pour l'air pur et le climat (pour réduire les polluants de courte durée de vie qui ont un impact négatif sur le climat) et son soutien à la création d'une Organisation mondiale de l'environnement, vers laquelle la 1ère Assemblée des Nations Unies pour l'environnement de juin 2014 a constitué une étape significative.

(1) Si vous souhaitez contacter ces entreprises, appelez le Service de Presse du ministère.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 2 décembre 2014

Ségolène Royal a remis les Prix Entreprises et Environnement au salon Pollutec à Lyon

2014 PRIX ENTREPRISES & ENVIRONNEMENT
La passion d'innover

Les 15 entreprises récompensées en 2014

Catégorie « Economie Circulaire »

- **THE GREEN VALLEY** reçoit le Grand Prix pour la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale au service du développement économique local.
- **GTM BÂTIMENT** obtient le Prix « Grand Compte » pour le recyclage des fenêtres en boucle fermée.
- **L'ASSOCIATION FEMER** obtient le Prix « Start Up » pour la peausserie éco-responsable spécialisée en cuir de poisson sur le Bassin d'Arcachon.

Catégorie « Innovation dans les technologies »

- **AS PROTEK** reçoit le Grand Prix pour AS PROTEK®, la nouvelle approche du désamiantage.
- **INNOBAT** obtient la Mention « Matériaux biosourcés » pour le matériau composite en fibres végétales appelé PulGreen®.
- **ENNESYS** obtient la Mention « Potentiel international » pour la FREEWATERBOX, unité compacte de valorisation biologique des effluents et des déchets organiques.

Catégorie « Biodiversité et Entreprises »

- **BIO-UV** reçoit le Grand Prix pour le système de traitement des eaux de ballast de navires BIO-SEA by BIO-UV.
- **AZIMUT MONITORING en partenariat avec APILAB** obtient le Coup de cœur « PME » pour la station de mesure « Apialerte » et l'offre « BeeLivin ».
- **EGIS Structures & Environnement en partenariat avec CYBERIO** obtient le Coup de cœur « ETI » pour Bat3Data, outil de cartographie 3D des routes de vol des chiroptères.

Catégorie « Ecoproduit pour le développement durable »

- **FELOR** reçoit le Grand Prix pour ALGO, la première gamme de peintures à base d'algues.
- **PELLENC** obtient le Prix « Grande entreprise » pour la gamme d'outils électroportatifs destinés à l'entretien des espaces verts.
- **LE RELAIS METISSE** obtient le Prix spécial « Ecoproduit solidaire » pour l'isolant thermo-acoustique Métisse® en coton recyclé.

Catégorie « Management et initiatives pour le développement durable »

- **LE GROUPE MANITOU** reçoit le Grand Prix pour le programme REDUCE.
- **CARMINE** obtient le Prix « PME » pour la démarche « Recherche Qualité Environnementale ».
- **L'ABBAYE DE FONTEVRAUD** obtient le Prix spécial « Patrimoine public » pour la démarche « Fontevraud, Cité Durable ».

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a remis aujourd'hui au salon Pollutec les Prix Entreprises et Environnement aux 15 entreprises lauréates. Ces prix récompensent chaque année des entreprises de toutes tailles qui, dans le cadre de leur activité, ont développé des pratiques innovantes en matière d'environnement, de biodiversité et de développement durable.

La ministre a salué l'engagement et la créativité de ces entreprises. Leurs initiatives exemplaires sont le signe d'un dynamisme et d'une mobilisation des acteurs qui font évoluer notre modèle économique. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte va accélérer un mouvement déjà lancé dans les territoires.

Cette 27e édition des Prix Entreprises et Environnement **a été un franc succès avec 240 candidatures, soit 100 de plus qu'en 2013.** On note une forte augmentation des candidatures notamment dans les domaines de l'Economie circulaire et de l'Innovation dans les technologies, catégorie qui s'ouvrait cette année à la ville durable.

***Dans la catégorie Economie circulaire**, le Grand Prix a été décerné à The Green Valley, projet collaboratif dans le domaine du bois, qui permet aux entreprises de réduire leurs consommations de ressources, avec notamment l'économie de 9 000 tonnes de bois et de 90 000m^3 d'eau par an.*
Les nombreux projets présentés démontrent l'intégration d'un modèle circulaire par les entreprises dans leurs modes de production. Econome en ressources, gisement d'efficacité énergétique et de compétitivité, forcément innovante, créatrice de richesses et d'activités nouvelles dans des filières d'avenir, avec à la clef des milliers d'emplois pérennes, l'économie circulaire est au cœur des enjeux de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

***Dans la catégorie Innovation dans les technologies**, AS Protek a reçu le Grand Prix pour son procédé d'hydro-décapage qui sécurise le travail des opérateurs de désamiantage.*

Dans cette catégorie, les projets illustrent la créativité et la capacité d'innovation des entreprises françaises dans le domaine de la ville durable, tant dans des secteurs "traditionnels" comme le bâtiment, la dépollution des sols, la gestion de l'eau... que dans des secteurs émergents touchant à l'intégration des fonctions de la ville ou encore à l'introduction des technologies du numérique dans le pilotage des services urbains. Ces projets font écho aux grands programmes de soutien au développement urbain durable, comme les démarches EcoCités et EcoQuartier.

***Dans la catégorie Biodiversité**, le Grand Prix a été décerné à Bio-Uv pour son système de traitement des eaux de ballast par ultraviolets qui permet de lutter contre les espèces invasives.*
L'ensemble des projets candidats démontrent la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, en tant que capital économique, et source d'innovation et de création d'emplois. La biodiversité est une opportunité formidable pour développer de nouveaux marchés. La préservation et la valorisation de ce levier économique sont au cœur du projet de loi sur la biodiversité.

***Dans la catégorie Ecoproduit pour le développement durable**, le Grand Prix a été décerné à FELOR pour sa gamme de peinture fabriquée à partir de substances bio-sourcées, notamment d'algues bretonnes.*
Les nombreuses candidatures de cette catégorie illustrent le développement des pratiques d'éco-conception et plus particulièrement la montée en puissance des matériaux bio-sourcés. Les entreprises, conscientes des problématiques "amont" de leurs approvisionnements, font de plus en plus le choix de matières premières renouvelables.

***Dans la catégorie Management et initiatives**, le Grand Prix a été décerné au Groupe Manitou en tant que premier constructeur de chariot télescopique dans le monde à dévoiler à ses clients les données de consommation et d'émissions de CO_2 de ses machines.*
Cette catégorie est un bon marqueur de l'évolution des entreprises vers la croissance durable. La mise en place de nouveaux systèmes de management environnemental portant notamment sur la gestion des ressources et la réduction des coûts sont en effet de véritables enjeux de compétitivité.

Retrouvez l'ensemble des lauréats des éditions précédentes en ligne :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Prix-Entreprises-Environnement,36013.html

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point presse de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, mercredi 3 décembre 2014

POINT PRESSE

Ségolène ROYAL,
ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
présentera

L'environnement en France ÉDITION 2014

Vendredi 5 décembre 2014 à 11h45

Ministère de l'Écologie
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Pour assister au point de presse, merci de bien vouloir vous accréditer par retour de mail en précisant votre numéro de carte de presse : secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr - 01 40 81 78 31

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 23 décembre 2014

Remise du rapport

Pesticides et agro-écologie
LES CHAMPS DU POSSIBLE

par le député Dominique Potier

Ségolène Royal annonce 7 nouvelles actions dans le domaine de la réduction des pesticides en recevant, avec Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le rapport sur la réduction des pesticides, à Matignon.

I. J'ai rappelé les décisions déjà prises depuis mon arrivée

1. interdiction de l'épandage aérien de pesticides et amendement dans la loi de transition énergétique qui interdit tout retour en arrière,

2. avancer la date d'entrée en vigueur de l'interdiction d'usage des pesticides par les collectivités au 31 décembre 2016, dans la loi de transition énergétique,

3. généralisation de la démarche « Terre Saine, Communes sans pesticide » : je remettrai un label aux 400 premières communes en mai 2015,

4. troisième Conférence Environnementale pour le plan Santé-Environnement : réévaluation des pesticides classés cancérigènes mutagènes et reprotoxiques ; réexamen des « néonicotinoïdes »,

5. politique de l'eau : priorité sur la reconquête et gestion de la ressource en eau, en quantité et en qualité,

6. intervention au Conseil européen de l'Environnement pour demander à la commission d'accélérer la définition des perturbateurs endocriniens.

II. J'ai annoncé les 7 actions suivantes que je retiens en priorité, parmi les propositions du rapport Potier

1. qualité de l'eau : **faire de la réduction des herbicides dans l'eau une priorité**. Pour les 3 substances les plus présentes dans l'eau, je vais déterminer des Normes de Qualité Environnementale « NQE »,

2. **expérimenter les certificats d'économie de phytosanitaires** : nous le faisons depuis plus de 10 ans dans le domaine de l'énergie. Il faut un système simple et incitatif,

3. **multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs formés** : le rapport dit très bien que l'on peut **réduire les pesticides de 25% d'ici à 2020** par des méthodes alternatives,

4. faire rayonner les 3 000 « fermes DEPHY » (agriculteurs accompagnés par des ingénieurs) car c'est véritablement la preuve que si l'on investit dans des méthodes alternatives, ça marche : on réduit l'utilisation des phytos,

5. développer l'agriculture bio : près de 4% de la surface agricole utile en bio. Nous sommes loin des 20% attendus en 2020**. Il faut accélérer en généralisant le bio dans la restauration à domicile, cantines scolaires…,**

6. dans le **Plan national Santé Environnement** : lancer une campagne de **surveillance des pesticides dans l'air**, documenter les usages de pesticides par les particuliers et poursuivre l'interdiction des substances les plus dangereuses,

7. jardins et espaces publics : lister les produits de substitution à encourager, **ne plus autoriser la vente en libre service des produits interdits en 2022**, suivi renforcé de la collecte et de l'élimination des produits non utilisés et des emballages vides,

Ces actions sont mises en place sans tarder par le ministère de l'Ecologie.

Rapport disponible ici

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 23 décembre 2014

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Ségolène Royal dévoile les 58 premiers territoires lauréats de l'appel à projets « zéro déchet, zéro gaspillage »

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

Ségolène Royal dévoile mardi 23 décembre 2014 une première liste de 58 lauréats de l'appel à projets « territoire zéro déchet, zéro gaspillage », l'ampleur de la mobilisation locale ayant dépassé les prévisions initiales qui s'élevaient à 20 lauréats.

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner des collectivités volontaires dans **une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire**, via la mobilisation de **l'ensemble des acteurs locaux** (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- Réduire toutes les sources de gaspillage,
- Donner une seconde vie aux produits,
- Recycler tout ce qui est recyclable.

Les territoires retenus rassemblent **plus de 7,5 millions d'habitants**, dont 3 collectivités d'Outre-mer, et s'engagent à réduire de plus de 10 % de leurs déchets, ce qui correspond à plus de **240 000 tonnes évitées et 43 millions d'euros d'économies par an**.

Chaque territoire a sélectionné un programme d'actions permettant d'améliorer la gestion des déchets au quotidien, comme par exemple :

- **1) La ville de Roubaix (Nord)** mobilise 101 familles autour du défi de réduire de 50% leur production de déchets par an ; celles qui y parviendront obtiendront un remboursement de 50% de leur taxe d'ordures ménagères.

- **2) La Communauté Urbaine de Bordeaux (Gironde)** soutient un projet « mon quartier à alimentation positive », pour lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets, en mobilisant les habitants, les commerçants et les entreprises à l'échelle d'un quartier.

- **3) Le Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg (Moselle)** met en place un « accueil réemploi » en déchetteries en y installant des conteneurs dédiés au réemploi. En partenariat avec l'association Emmaüs, une permanence est assurée pour accueillir les objets rapportés par les particuliers, puis les remettre en état.

Les lauréats bénéficieront d'un accompagnement spécifique du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, via l'ADEME, qui mettra à leur disposition :

- son expertise technique,
- un soutien financier pour l'animation de la démarche,
- des aides à l'investissement prioritaires et bonifiées.

Les territoires candidats, dont le dossier doit encore être approfondi, bénéficieront d'un appui de l'ADEME pour lancer les actions les plus mâtures et poursuivre leur réflexion, avant d'envisager une **labellisation**.

Retrouvez ci-dessous :

La carte des projets retenus

La liste des 58 lauréats de l'appel à projets

Qu'est-ce qu'un territoire « zéro déchet, zéro gaspillage » ?

Retrouvez ci-joint la brochure « Les appels à projets pour les territoires »

Pour toute information complémentaire, contacts presse :

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie :
01 40 81 78 31
www.developpement-durable.gouv.fr

ADEME :
01 58 47 81 28
www.ademe.fr

Localisation des 58 lauréats de l'appel à projets
« territoire zéro déchet zéro gaspillage »

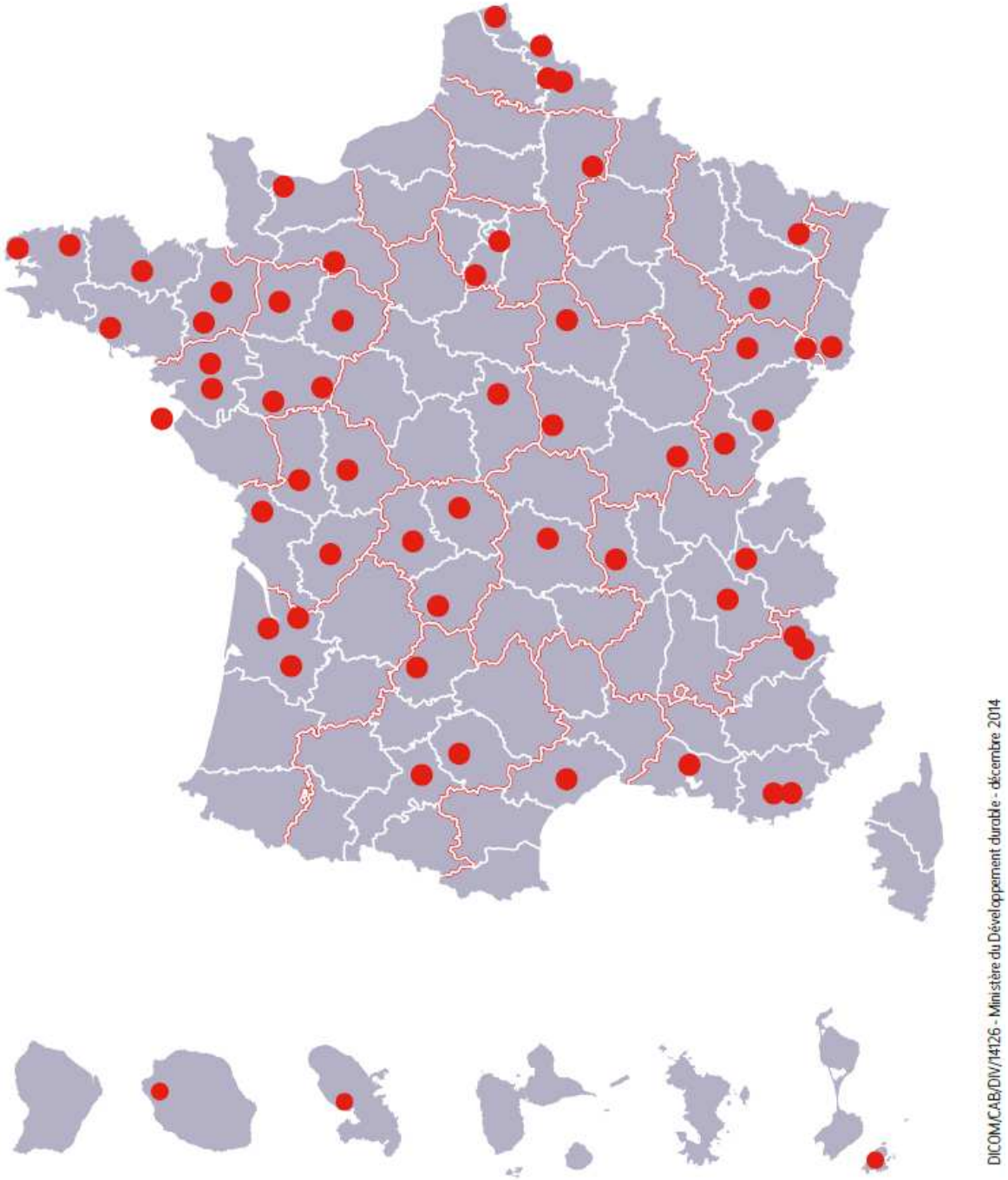

58 LAURÉATS

APPEL A PROJETS

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE

RÉGION	NOMS DES COLLECTIVITÉS
ALSACE	- Syndicat Mixte de Thann Cernay
AQUITAINE	- Syndicat mixte intercommunal de collecte et de valorisation du Libournais Haute-Gironde - Union des EPCI du Sud Gironde pour l'Enlèvement et le Traitement des déchets Ménagers et Assimilés - Communauté urbaine de Bordeaux
AUVERGNE	- Syndicat du Bois de l'Aumône
BASSE-NORMANDIE	- Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados - Communauté Urbaine d'Alençon
BOURGOGNE	- Syndicat des Déchets du Centre Yonne - Syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la vallée de la Grosne - Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre
BRETAGNE	- Communauté d'agglomération Morlaix Communauté - Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères des Pays de Vilaine - Rennes Métropole et Brest Métropole Océane - Communauté d'agglomération Lorient - Syndicat de traitement Kerval Centre Armor
CENTRE	- Communauté de Communes en Terres Vives
FRANCHE-COMTÉ	- Syndicat mixte pour la prévention et la valorisation des déchets ménagers (PREVAL) - Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères (SYTEVOM) - Espace Communautaire Lons Agglomération - Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Zone Sous-Vosgienne

ILE-DE-FRANCE	- Conseil général de l'Essonne - Syndicat mixte intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets de la région de Rungis
LA RÉUNION	- Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest
LANGUEDOC-ROUSSILLON	- Syndicat de traitement Centre Hérault
LIMOUSIN	- Communauté d'agglomération du Bassin de Brive - Syndicat mixte du nord de la Creuse - Communauté d'agglomération Limoges Métropole
LORRAINE	- Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés des Vosges - Syndicat Mixte du Pays de Sarrebourg
MARTINIQUE	- Conseil Régional de la Martinique
MIDI-PYRÉNÉES	- Communauté de communes de Tarn et Dadou - Communauté d'agglomération Sud-est toulousain - Syndicat de traitement SYDED du Lot
NORD-PAS-DE-CALAIS	- Communauté urbaine de Dunkerque - Ville de Roubaix - Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Evin-Malmaison - Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)
PAYS DE LA LOIRE	- Communauté urbaine Nantes Métropole - Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique - Syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Beaupréau - Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères Sud Saumurois - Conseil général de la Mayenne - Syndicat Mixte du Pays du Mans - Communauté de communes Ile de Noirmoutier
PICARDIE	- Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères du Laonnois
POITOU-CHARENTES	- Syndicat de traitement CALITOM - Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Aunis et des Vals de Saintonge - Conseil général des Deux-Sèvres et Syndicat mixte de traitement des déchets en Deux-Sèvres - Communauté d'agglomération Grand Poitiers
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	- Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de l'Embrunais Savinois - Syndicat de traitement Syndicat intercommunal pour la valorisation et l'élimination des déchets (SIVED 83) - Communauté de communes Guillestrois et Pays des Ecrins - Communauté de communes Cœur du Var

	- Commune de Miramas
RHONE-ALPES	- Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole - Communauté d'agglomération Loire Forez - Communauté d'agglomération Chambéry métropole
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	- Commune de Saint Pierre